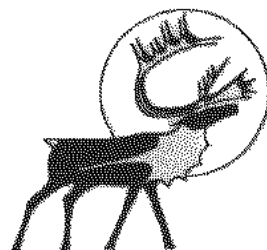
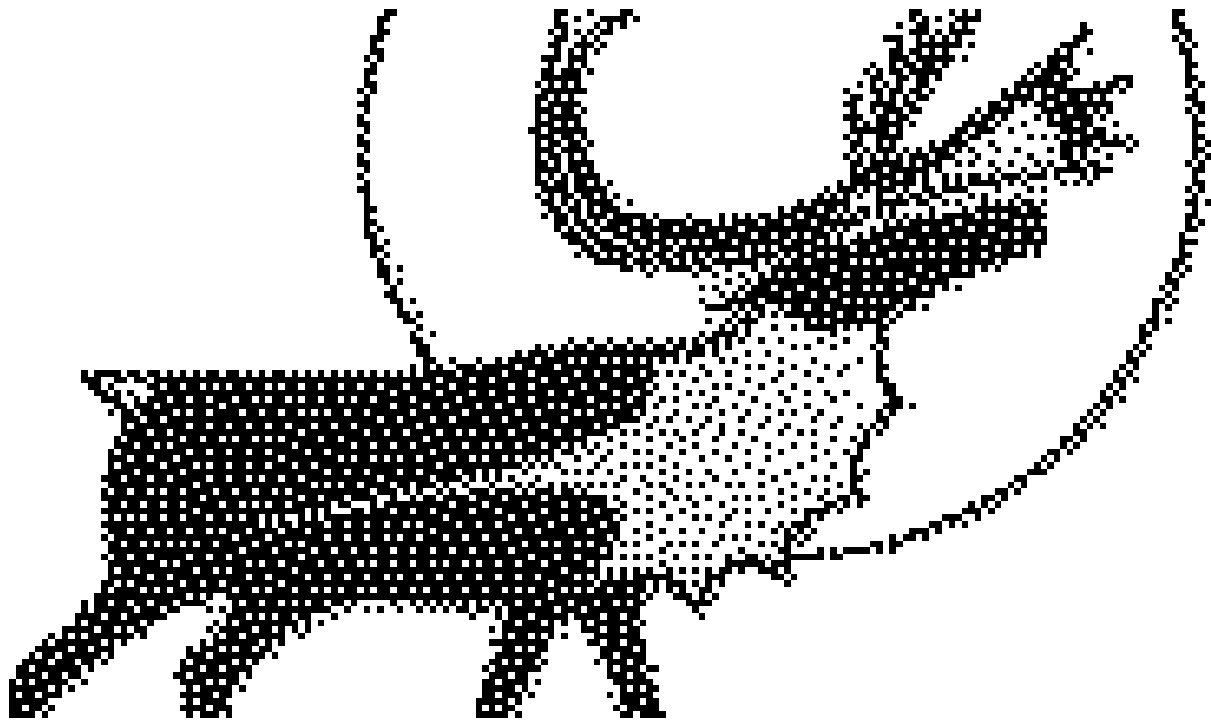


Rapport annuel 1995-1996 du comité de mise en oeuvre de l'entente

La revendication territoriale globale des Gwich'in





**Rapport annuel 1995-1996
du comité de mise en oeuvre de l'entente**

La revendication territoriale globale des Gwich'in



Canada

Publié avec l'autorisation de
l'honorable Ronald A. Irwin, c.p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 1996

QS-5333-002-BB-A1
No de catalogue : R31-9/1996
ISBN 0-662-62720-2

© Ministre de Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada



Affaires indiennes Indian and Northern
et du Nord Canada Affairs Canada


AVANT-PROPOS

Les trois parties signataires de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in dirigent et suivent de près la mise en œuvre de l'Entente par le truchement du Comité de mise en œuvre, composé de trois responsables de haut rang représentant respectivement le Conseil tribal des Gwich'in, le gouvernement du Canada et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

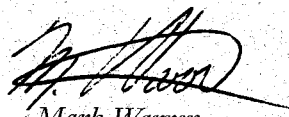
Durant l'année 1995- 1996, sa quatrième année d'existence, le Comité a continué d'exercer ses fonctions de façon consensuelle; il constitue une tribune précieuse pour les parties, qui peuvent y discuter des questions et préoccupations que soulève la mise en œuvre de l'Entente. Le Comité est déterminé à remplir ses obligations et il a bon espoir que la mise en oeuvre de l'Entente se poursuivra. Parmi les activités de 1995-1996 consacrées à la mise en œuvre de l'Entente, soulignons l'inscription d'environ 94 p. 100 de tous les Gwich'in visés par l'Entente, la création d'un Groupe de travail sur la gestion des terres et des eaux, l'établissement d'un Office permanent des terres et des eaux, le début de l'étude sur les récoltes des Gwich'in et les progrès réalisés à l'égard des négociations portant sur une entente d'autonomie gouvernementale concernant la région de la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité doit publier chaque année un rapport sur la mise en œuvre de l'Entente. Le présent document constitue le troisième rapport annuel et il a été produit collectivement par les membres du Comité de mise en œuvre. Ce rapport est fondé sur des renseignements fournis par des ministères des gouvernements fédéral et territoriale par le Conseil tribal des Gwich'in et par les différents organismes chargés de la mise en œuvre de l'Entente établis en vertu de celle-ci. Il porte sur l'exercice financier 1995- 1996, soit la période allant du 1^{er} avril 1995 au 31 mars 1996.

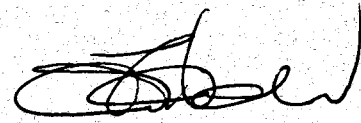
En s'acquittant conjointement des obligations découlant de l'Entente, le Conseil tribal des Gwich'in et les gouvernements fédéral et territorial ont établi une nouvelle relation fondée sur le règlement des revendications territoriales des Autochtones et les futures ententes d'autonomie gouvernementale. En qualité de membres du Comité de mise en œuvre, nous serons heureux de continuer à faire rapport des futures entreprises et réalisations aux gouvernements et aux Gwich'in participant à l'Entente.



Robert Alexie, fils
Conseil tribal des Gwich'in



Mark Warren
Gouvernement
des Territoires du Nord-Ouest



Terry Henderson
Gouvernement du Canada

TABLE DES MATIÈRES

	Avant-propos	i
1.	Caractéristiques de l'entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in	1
2.	Faits saillants	2
3.	Comité de mise en œuvre	3
4.	Organismes chargés de la mise en œuvre	4
	4.1 Conseil d'arbitrage	4
	4.2 Conseil d'inscription.....	4
	4.3 Conseil provisoire de l'aménagement du territoire	5
	4.4 Office des ressources renouvelables	6
	4.5 Conseils des ressources renouvelables.....	9
	4.6 Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie	10
	4.7 Office des terres et des eaux	10
	4.8 Autres organismes	11
5.	Conseil tribal des Gwich'in	12
6.	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	14
7.	Gouvernement du Canada	17
	Annexe 1 : Membres des organismes chargés de la mise en œuvre (en date du 31 mars 1996)	20
	Annexe 2 : Carte de la région visée par le règlement	21
	Annexe 3 : Calendrier des transferts de capitaux, 1992 à 1995	22
	Annexe 4 : Versements aux fins de la mise en œuvre de l'entente, 1992-1993 à 1995-1996	22

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTENTE SUR LA REVENDICATION TERRITORIALE GLOBALE DES GWICH'IN

- Il y a plus de quatre ans, le 22 avril 1992, le Conseil tribal des Gwich'in, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Canada ont signé l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in ainsi qu'un plan de mise en œuvre connexe devant orienter l'exécution des obligations de routes les parties signataires de l'Entente.
- Le 22 décembre 1992, l'Entente a acquis force de loi lorsque le Parlement du Canada a adopté la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in*. On estime que grâce à cette loi, les 2 200 bénéficiaires gwich'in sont devenus les propriétaires de 22 422 kilomètres carrés (environ 8 658 milles carrés) de terres dans les Territoires du Nord-Ouest et de 1 554 kilomètres carrés (environ 600 milles carrés) de terres dans le Yukon.
- Dans la région visée par le règlement, les Gwich'in ont des droits étendus et précis à l'égard de la récolte des animaux sauvages, des droits de premier refus à l'égard de diverses activités commerciales concernant la faune et une participation garantie aux organismes gouvernementaux qui seront établis pour la gestion de la faune et la réglementation des terres, des eaux et de l'environnement. L'Entente précise la composition de chacun de ces organismes gouvernementaux, leurs fonctions et les dates de démarrage des travaux.
- Les Gwich'in reçoivent également un montant de 75 millions de dollars (en dollars constants de 1990) en transferts de capitaux non imposables, ce qui représentera un montant de 141 millions de dollars sur 15 ans. Un montant de 7,4 millions de dollars a été versé au Conseil tribal des Gwich'in lors de la proclamation de la *Loi sur le règlement de la revendication territoriale des Gwich'in*, et des versements supplémentaires sont effectués à chaque anniversaire de la signature de l'Entente conclue avec les Gwich'in. Une part des redevances annuelles sur les ressources de la vallée du Mackenzie est versée aux Gwich'in à tous les trimestres.
- L'Entente prévoit aussi la négociation d'ententes d'autonomie gouvernementale qui entreront en vigueur sur adoption d'une loi fédérale.

2. FAITS SAILLANTS

- Le Conseil tribal des Gwich'in a reçu, a titre de transfert de capitaux, un montant de 7 455 068 \$, déduction faite des prêts relatifs aux négociations.
- Le Comité de mise en œuvre a tenu trois réunions et a abordé de nombreuses questions, dont celles-ci : les modifications à apporter aux niveaux de financement des organismes chargés de la mise en œuvre; la formation d'un Groupe de travail des terres et des eaux en vue de l'établissement de l'Office des terres et des eaux; l'élaboration d'un processus de la surveillance des répercussions cumulatives et la réalisation de vérifications environnementales périodiques dans la vallée du Mackenzie; des propositions de modification de l'Entente.
- Les membres du Conseil d'inscription ont continué d'examiner les demandes d'inscription; en date du 31 mars, ils avaient inscrit 1 039 participants, soit environ 94 p. 100 des bénéficiaires potentiels.
- L'Office des ressources renouvelables a financé 14 projets de recherche, dont le projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement, il a planifié la gestion à long terme des ressources renouvelables dans la région visée par le règlement, il a investi les fonds pour les études de la faune, il a amorcé l'étude sur les récoltes des Gwich'in et il a établi un fonds de bourses d'études.
- Le Conseil provisoire de l'aménagement du territoire a élaboré une proposition stratégique en trois temps pour l'établissement d'un plan provisoire d'utilisation des terres dans la région visée par le règlement. La proposition a été acceptée par le Comité de mise en œuvre, qui a également réaffecté des fonds supplémentaires pour que le Conseil puisse donner suite à la proposition.
- Un Groupe de travail des terres et des eaux a été formé en novembre 1995 en vue de commencer les travaux dont prendra charge par la suite l'Office des terres et des eaux. Le Groupe de travail a embauché un directeur général intérimaire et il a dressé, pour l'exercice 1996-1997, un plan de travail qui englobe l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan intégré de la gestion des ressources en vue de réglementer l'utilisation des terres et des eaux dans la région visée par le règlement.
- Toutes les parties prenant part aux négociations relatives à une entente d'autonomie gouvernementale concernant la région de la mer de Beaufort et le delta du Mackenzie ont nommé des négociateurs et, après avoir tenu des réunions mensuelles, ont convenu d'une entente sur le processus et le calendrier des négociations en mars 1996.

3. COMITÉ DE MISE EN OEUVRE

Le Comité de mise en œuvre est composé de trois responsables de haut rang représentant respectivement le Conseil tribal des Gwich'in (CTG), le gouvernement du Canada (ce membre est désigné par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO).

Le Comité, dont les décisions sont prises par voie de consensus, est chargé :

- de surveiller la mise en œuvre de l'Entente et de fournir une orientation à cet égard;
- de suivre de près l'évolution du plan de mise en œuvre;
- de réviser le calendrier des activités liées à la mise en œuvre, de réaffecter des ressources et de modifier le plan de mise en œuvre s'il y a lieu;
- de tenter de résoudre les différends survenant entre les parties au sujet de la mise en œuvre; et
- de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de l'Entente.

Les membres du Comité sont : Robert Alexie fils, vice-président, CTG; Mark Warren, gestionnaire, Mise en œuvre du règlement des revendications, Affaires intergouvernementales et autochtones, GTNO; et Terry Henderson, directeur général, Mise en œuvre des ententes relatives aux revendications, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC).

Le Comité de mise en œuvre a tenu des réunions à Edmonton en mai 1995, à Inuvik en août 1995 et à Yellowknife en décembre 1995.

Au cours de l'année 1995-1996, le Comité a mené diverses opérations, dont celles-ci :

- il a réaffecté des fonds de l'exercice 1995-1996 destinés au Conseil de l'aménagement du territoire et de l'Office des terres et des eaux au profit du Conseil provisoire de l'aménagement du territoire et du Groupe de travail des terres et des eaux, respectivement;
- il a modifié les niveaux de financement établis pour l'année 1995-1996 à l'égard du Conseil d'arbitrage, de l'Office des ressources renouvelables, du Conseil d'examen des répercussions environnementales, de l'Office des terres et des eaux et du Conseil de l'aménagement du territoire;
- il a examiné une proposition de modification de l'Entente visant à redéfinir le mot «Gwich'in»;
- il a mis au point un plan de travail pour la période de transition à l'intention du Groupe de travail des terres et des eaux; ce plan prévoit la nomination d'un directeur général intérimaire;
- il a prolongé du 1^{er} janvier au 30 septembre 1996 le mandat du Comité consultatif sur le bassin hydrographique de la rivière Peel;
- ses membres ont travaillé individuellement et le Comité a travaillé collectivement pour mieux comprendre la surveillance des répercussions cumulatives; et
- il a convenu de la nécessité d'une rencontre de toutes les parties, y compris le Sahtu Secrétariat Incorporated, en vue d'élaborer un cadre de référence pour la surveillance des répercussions cumulatives et la tenue d'évaluations environnementales périodiques dans la vallée du Mackenzie.

4. ORGANISMES CHARGÉS DE LA MISE EN OEUVRE

L'Entente prévoit l'établissement d'organismes chargés de la mise en œuvre. Ces organismes géreront les ressources fauniques, examineront les propositions de mise en valeur et en évalueront les répercussions environnementales, planifieront et régleront l'utilisation des terres et des eaux, auront compétence sur les questions relatives à l'accès aux terres et aux indemnités, régleront les différends pouvant surgir quant à l'interprétation de l'Entente, et détermineront les personnes qui pourront participer à titre de bénéficiaires de l'Entente. Celle-ci prévoit également la composition de ces organismes, leurs fonctions et les délais qu'ils devront respecter.

Le Conseil d'arbitrage, le Conseil d'inscription, le Groupe (de travail des terres et des eaux, le Conseil provisoire de l'aménagement du territoire et l'Office des ressources renouvelables ont été établis. La liste des membres de ces organismes figure à l'annexe 1. Le Conseil permanent de l'aménagement du territoire, l'Office des terres et des eaux et le Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie seront mis sur pied dès que sera adopté l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vallée. En vertu de l'Entente, le Conseil de gestion des droits de surface commencera ses travaux après l'adoption d'une loi fédérale distincte instituant le Conseil.

4.1 Conseil d'arbitrage

L'Entente stipule qu'un Conseil d'arbitrage sera constitué afin de régler les différends qui pourraient surgir au sujet de la mise

en œuvre de l'Entente. Le Conseil aura compétence pour arbitrer les litiges concernant les sujets conenus dans l'Entente ou liés à l'interprétation de celle-ci. Selon la procédure retenue, l'arbitrage pourra être effectué par un ou trois arbitres qui entendront les témoignages. Les décisions des arbitres lieront les parties et ceux-ci pourront rendre des sentences arbitrales relatives, par exemple, au paiement des frais et intérêts. Sauf si les parties à un différend conviennent d'autres dispositions, le Conseil tiendra un registre public où il consignera les décisions des arbitres.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a nommé les membres du Conseil d'arbitrage en juin 1993. Robert Alexie fils, Willard Hagen, le chef James Ross et Péter Ross représentent les Gwich'in; John U. Bayly et Letha MacLacblan représentent

le gouvernement territorial; Charlie Gaudet et Richard Hill représentent le gouvernement fédéral.

Comme le Conseil d'arbitrage n'a pas eu de différend à arbitrer, ses membres n'ont pas tenu de réunion au cours de l'année 1995-1996.

4.2 Conseil d'inscription

L'Entente prévoit l'établissement d'un Conseil d'inscription après la proclamation de la loi sur le règlement (le 22 décembre 1992). Les personnes ayant droit aux avantages découlant de l'Entente seront inscrites par le Conseil d'inscription, qui devra tenir un registre de toutes les personnes inscrites et le publier une fois l'an.

Le Conseil compte sept membres : cinq ont été nommés par le Conseil tribal des Gwich'in

(CTG) et deux par le gouvernement du Canada. Les cinq membres nommés par le Conseil tribal sont Barb Crawford et Dolly Carmichael, d'Inuvik, Robert Alexi e p re, de Fort McPherson, Beverly Moore, de Tsiigehtchic, et Frank Edwards p re, d'Aklavik. Les deux membres nommés par le gouvernement du Canada sont Rosemary Cairns et Raj Downe, tous deux de Yellowknife. La pr sidente est Barb Crawford.

Au cours de l'ann e 1995-1996, les membres du Conseil ont  tudi  des demandes d'inscription pr sent es en vertu de l'article 4.2.1 de l'Entente, lequel stipule que les citoyens canadiens appartenant   la nation des Gwich'in peuvent  tre inscrits   titre de participants, certaines demandes ont  t  accept es et d'autres rejet es. La coordonnatrice de l'inscription, Sharon Snowshoe, a continu  de recevoir et de distribuer des formulaires de demande d'inscription et de remettre des certificats d'inscription et des cartes de Gwich'in inscrits aux b n ficiaries inscrits.

Les demandes qui sont pr sent es en vertu de l'article 4.2.2 de l'Entente, lequel stipule que les citoyens canadiens d'ascendance autochtone, qui ne sont d'origine gwich'in mais qui r sident dans la r gion vis e par l'Entente et qui sont accept s par les Gwich'in peuvent  tre inscrits   titre de b n ficiaries, sont transmises au CTG, qui les examine et rend sa d cision.

Le troisi me registre d'inscription a  t   tabli au d but de mars 1996; les noms de 2 039 participants y figuraient. Au 31 mars suivant, le nombre des b n ficiaries  tait pass    2 077. Si l'estimation de 2 200 b n ficiaries est exacte, le Conseil a inscrit 94 p. 100 de l'ensemble des b n ficiaries et il ne resterait plus que 123 cas   examiner.

Le Conseil a continu     tablir une base de donn es sur la g n alogie des familles gwich'in. Ce travail a pour objet d'aider les b n ficiaries   retracer leur histoire familiale et il a comport  la consultation d'anciens, en particulier de Sarah Simon, de Fort McPherson.

Au cours du deuxi me atelier sur la g n alogie qui a eu lieu   Tsiigehtchic du 25 au 29 mars 1996, les anciens Doris Itsi et Ernest Bonnetplume, de Fort McPherson, Mary Kendi et Fanny Greenland, d'Aklavik, Hyacinthe Andr e et Lisa Andr e, de Tsiigehtchic, Catherine Mitchell et Annie Jane Charlie, d'Inuvik, Lydia Thomas et G orgie Moses, d'Old Crow, au Yukon, et Effie Linklater, de Whitehorse, ont  t  film s sur vid o alors qu'ils discutaient de la g n alogie des familles. Selon les membres du Conseil, le vid o produit au cours de cet atelier et que pourront voir les g n rations futures servira d'enregistrement permanent de l'histoire des Gwich'in.

Le plan de mise en  uvre pr voit que le Conseil d'inscription effectuera la plupart de ses travaux au cours des deux premi res ann es de la mise en  uvre de l'Entente. C'est pourquoi le Conseil se r unit maintenant deux fois par ann e, ce qui contraste avec les r unions fr quentes tenues au cours des deux premi res ann es de son existence. Le Conseil devrait mettre fin   ses activit s   la fin de l'ann e 1996-1997.

4.3 Conseil provisoire de l'am nagement du territoire

En vertu de l'Entente, un Conseil provisoire de l'am nagement du territoire doit  tre mis en place pour planifier l'utilisation des terres dans la r gion vis e par le r glement entre la date d'entr e en vigueur de la loi sur le r glement et celle de la loi  tablissant le Conseil permanent de l'am nagement du territoire. Un conseil permanent sera  tabli lorsque l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vall e du Mackenzie aura  t  adopt .

Le Conseil provisoire de l'am nagement du territoire se compose de cinq membres nomm s par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien : deux ont  t  d sign s par le CTG, un par le gouvernement du Canada par le truchement du minist re des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et un autre

par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO); un président choisi par les quatre membres s'ajoute à ceux-ci.

Les deux personnes désignées par le CTG sont Charité Snowshoe (vice-président) et Bob Simpson; la personne désignée par le gouvernement du Canada est Karen LeGresley-Hamre et le président est Piet Van Loon. Le Conseil provisoire ne comporte plus de membre désigné par le GTNO depuis que Robin Aitken n'exerce plus ses fonctions, soit depuis novembre 1995. Cette absence d'un représentant du GTNO a nui au processus de planification, car il est devenu difficile d'atteindre le quorum aux réunions du Conseil. Celui-ci emploie un coordonnateur de l'aménagement des terres, Ron Cruikshank, ainsi qu'un stagiaire en aménagement des terres, Wilbert Firth.

La plus importante réalisation de l'année 1995-1996 a été l'élaboration d'un plan préliminaire d'utilisation des terres pour la région visée par le règlement. Au début, le Conseil provisoire avait l'intention de mettre à jour le plan préliminaire d'utilisation des terres de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. Au cours de l'année 1995-1996, le Conseil provisoire a conclu qu'il était impossible de mettre à jour le plan préliminaire en raison de difficultés inhérentes

à ce dernier et de modifications qui s'étaient produites dans la région depuis l'établissement du plan préliminaire à la fin des années 1980.

C'est pourquoi le Conseil provisoire a présenté au Comité de mise en œuvre une proposition en vue de l'établissement d'un nouveau plan d'utilisation des terres. Le Conseil a également demandé des fonds supplémentaires pour ce projet, fonds supplémentaires qui lui ont été accordés et qui serviront à la consultation des collectivités, à l'embauche du personnel et à la tenue d'ateliers régionaux portant sur l'utilisation des terres.

L'élaboration du plan d'utilisation des terres se fera en trois étapes : collecte et analyse de l'information, élaboration de solutions de rechange au plan et réalisation du plan préliminaire, qui devra être approuvé par le Conseil permanent de l'aménagement du territoire lorsque celui-ci aura été établi. Lorsque la version finale du plan aura été approuvée, des dispositions seront prises pour sa mise en œuvre et pour l'examen périodique des réalisations.

Au cours de l'année 1995-1996, le Conseil provisoire a commencé à recueillir et à analyser l'information, et à faire l'inventaire des ressources ainsi que l'évaluation de l'utilisation des terres dans la région visée par le règlement. Il a parachevé huit cartes pour l'utili-

sation des terres de la région et il a rédigé cinq rapports sur l'utilisation des terres; il a également commencé à monter un système de classification des terres de la région. Pour ce faire, le Conseil provisoire a tenu des réunions dans toutes les collectivités gwich'in et il a déterminé des sous-régions d'aménagement en fonction des secteurs utilisés de façon traditionnelle.

Durant l'année 1995-1996, le Conseil provisoire a également fourni des conseils et des renseignements au Comité consultatif sur le bassin hydrographique de la rivière Peel. En outre, il a organisé l'inauguration des organismes chargés de la mise en œuvre qui ont participé à la gestion des terres et des eaux dans la région visée par le règlement.

4.4 Office des ressources renouvelables

L'Entente prévoit l'établissement d'un Office des ressources renouvelables qui sera le principal instrument de gestion de la faune dans la région visée par le règlement de la revendication. Le Conseil a le pouvoir d'établir des politiques et de proposer des règlements au sujet des récoltes, y compris la pêche commerciale. Il dispose de ses propres moyens de recherche et il doit effectuer une étude des récoltes.

L'Office des ressources renouvelables est composé de sept membres, soit trois personnes nommées

conjointement par les gouvernements fédéral et territorial, trois désignées par les Gwich'in et ensuite nommées conjointement par les gouvernements fédéral et territorial, et un président désigné par les membres et nommé ensuite conjointement par les gouvernements fédéral et territorial. Six membres suppléants sont également choisis et nommés de la même façon.

Le chef James Firth, le chef James Ross et Joe Benoit représentent les Gwich'in. Roger Binne représente le gouvernement territorial et Kevin McCormick représente le gouvernement fédéral. Durant l'année 1995-1996, un poste est demeuré vacant; il sera pourvu par une personne nommée par le gouvernement fédéral. Les membres ont élu Robert Charlie à la présidence.

L'Office a connu une année fructueuse. Il a tenu quatre réunions, une dans chacune des collectivités gwich'in, soit Inuvik, Aklavik, Fort McPherson et Tsiigehtchic. Grâce aux bonnes relations de travail qu'il entretient avec les organismes gouvernementaux, les conseils des ressources renouvelables et les organismes chargés de la mise en œuvre d'ententes sur des revendications territoriales dans les régions adjacentes, l'Office s'assure qu'il pourra s'acquitter de son mandat

à savoir la gestion des ressources renouvelables dans la région visée par l'Accord.

L'Office a entrepris la réalisation de plusieurs projets concernant la recherche et la gestion des ressources renouvelables :

- Le personnel a entrepris un projet en vue de déterminer l'état des recherches concernant les espèces d'animaux sauvages et de poissons présentes dans la région visée par le règlement ainsi que de cerner les préoccupations et les besoins des collectivités à l'égard des animaux sauvages et des poissons. Le rapport sur l'état des recherches doit cerner les préoccupations relatives à la gestion des animaux sauvages et des poissons ainsi que les besoins en matière de recherche.
- L'Office a alloué un montant d'environ 200 000 \$ à 14 projets de recherche répartis dans la région visée par le règlement. Au nombre de ceux-ci, notons sept projets concernant les pêches, le projet de recensement des caribous du lac Bluenose et de pose de colliers-émetteurs reliés à un satellite, une étude du faucon pèlerin, une étude de foresterie effectuée au moyen de photographies aériennes et le projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement.

L'Office a également continué à prôner la protection des terrains de mise bas de la harde de caribous de la Porcupine contre les dangers inhérents à la mise en valeur de terres en Alaska.

L'Office a investi dans le fonds pour les études de la faune en vue de produire des recettes à l'appui des projets de recherche et de gestion. On prévoit que le fonds génèrera des recettes de 200 000 \$ par année au cours de la période allant de 1998 à 2006 et l'on estime qu'en 2007, le fonds aura atteint le montant de 2,7 millions de dollars.

Au cours de l'année 1995-1996, l'Office a continué de centrer ses activités sur la gestion et la planification à long terme des ressources renouvelables. Le personnel a commencé à élaborer des plans à long terme concernant l'ours gris et la gestion des forêts dans la région visée par le règlement et le Conseil a fourni un apport à l'égard de plusieurs initiatives de nature législative et politique des gouvernements fédéral et territorial. Les préoccupations relatives à l'état de la population de l'omble chevalier de la rivière Rat ont donné lieu à une recherche de base, à la surveillance des récoltes et à l'établissement d'un plan de pêche de l'omble chevalier de la rivière Rat. Le personnel a également mis au point un processus de consultation des collectivités et un guide

pour la gestion des ressources renouvelables dans la région visée par le règlement, en plus d'établir des plans pour que les organismes chargés de la mise en œuvre et de la gestion des ressources renouvelables puissent procéder à une gestion intégrée de ces ressources dans la région visée par l'Entente.

L'étude sur les récoltes des Gwich'in a commencé en septembre 1995. Au cours d'une période de cinq ans, l'étude fournira les renseignements nécessaires pour que l'Office et le gouvernement puissent gérer efficacement la faune et elle établira les niveaux minimums d'animaux sauvages qui devront être réservés aux Gwich'in. L'étude sur les récoltes est coordonnée à Inuvik, alors que dans toutes les collectivités, des travailleurs procèdent chaque mois à des entrevues. L'Office et les autres organismes chargés de la gestion des ressources renouvelables dans la région visée par l'Entente se serviront des renseignements découlant de cette étude pour protéger les récoltes des Gwich'in.

En juillet 1995, dans le cadre du projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement, on a commencé à recueillir les connaissances des habitants de la région visée par l'Entente portant sur 20 espèces de poissons et d'animaux sauvages. La collecte des connaissances sur l'environnement s'effectue au moyen

d'entrevues avec les anciens et d'autres membres des collectivités gwich'in et grâce à une participation du personnel à des activités traditionnelles. Le personnel engagé dans le projet a examiné des entrevues antérieures tenues avec des Gwich'in ainsi que des documents d'archives. Le projet est financé par l'Office, les gouvernements fédéral et territorial, des fondations privées et des sociétés.

Afin que les bénéficiaires de l'Entente puissent faire des études et recevoir une formation dans les domaines de la gestion des ressources renouvelables et de la recherche à l'égard de ces ressources, l'Office a créé la bourse Jim Edwards Sittichinli, à l'intention des étudiants de la région visée par le règlement. Jim Edwards Sittichinli était un ancien et un ministre très respecté qui a travaillé toute sa vie dans l'intérêt des gens et des terres de la région du delta du Mackenzie. La bourse créée en son nom est offerte aux étudiants désireux de faire carrière dans le domaine des ressources renouvelables ou de poursuivre des études religieuses, et deux bourses de 1 000 \$ seront accordées chaque année. En novembre 1995, à l'occasion de la réunion tenue par l'Office, l'on accordait pour la première fois deux de ces bourses. Les récipiendaires sont Ian McLeod et Joe Benoit qui, tous deux, suivaient pour la deuxième année le

programme des techniques relatives aux ressources naturelles offert par le collège Aurora.

Tout au long de l'année 1995-1996, l'Office a fourni une formation en milieu de travail à des bénéficiaires gwich'in. Voici quelques initiatives entreprises par l'Office en matière de formation en milieu de travail :

- créer et pourvoir un poste d'auxiliaire pour l'étude sur les récoltes des Gwich'in;
- coordonner la mise sur pied d'un poste de stagiaire en techniques de pêche devant recevoir une formation en milieu de travail en matière de gestion des pêches et de recherche dans ce domaine; ce poste est financé par l'Office, le fonds du CTG; destiné à la formation aux fins de la mise en œuvre de l'Entente et le ministère des Pêches et des Océans; et
- approuver l'établissement d'un poste de stagiaire, celui-ci devant commencer à assister en juin 1996 le biologiste et l'analyste de la gestion des politiques; ce poste sera financé par l'Office et le fonds du CTG destiné à la formation aux fins de la mise en œuvre de l'Entente.

En 1995, l'Office a embauché durant l'été quatre étudiants qui ont pu acquérir une expérience de travail en gestion des ressources renouvelables. En outre, huit personnes travaillent à temps partiel dans les collectivités gwich'in, dont quatre dans le cadre de l'étude sur les récoltes des Gwich'in et quatre autres dans le cadre du projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement.

4.5 Conseils des ressources renouvelables

Les conseils des ressources renouvelables, établis dans chaque collectivité gwich'in, encouragent les habitants à participer à la conservation des ressources, aux études sur les récoltes d'animaux sauvages, aux recherches et à la gestion des ressources renouvelables.

Durant l'année 1995-1996, les conseils des ressources renouvelables (CRR) :

- ont travaillé étroitement avec les organismes chargés de la mise en œuvre et les organismes gouvernementaux en vue de déterminer les préoccupations des collectivités à l'égard des ressources renouvelables ainsi que les questions nécessitant des recherches et en vue de donner de conseils et de fournir un soutien en ce qui a trait aux projets de recherche et aux plans de gestion élaborés dans la région visée par le règlement;

- ont géré des contrats de recherche pour l'Office des ressources renouvelables des Gwich'in et des organismes gouvernementaux;
- ont apporté une aide à l'embauchage d'auxiliaires en provenance des collectivités gwich'in et œuvrant sur le terrain à des projets concernant les ressources renouvelables;
- ont administré les fonds alloués par le ministère des Ressources renouvelables du GTNO dans le cadre du programme d'aide aux récoltes des collectivités à l'appui des récoltes des chasseurs et trappeurs gwich'in;
- ont organisé dans les collectivités une chasse au caribou pour fournir de la viande aux anciens et aux bénéficiaires dans le besoin; et
- ont prêté assistance au ministère des Ressources renouvelables en ce qui concerne le programme de stabilisation du prix des fourrures et le programme d'échanges des pièges.

Les CRR ont également exercé les fonctions relatives à l'administration des terres que leur avait assignées le CTG. Ces fonctions consistaient notamment à déterminer les voies d'accès public aux terres privées des Gwich'in et à administrer les autorisations d'accès à ces terres privées, à des fins récréatives.

Les CRR ont tenu des réunions mensuelles pour régler les affaires courantes, et une réunion régionale a eu lieu les 16 et 17 décembre à Inuvik. Des représentants des CRR ont également assisté à des réunions du Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine, à des réunions ayant trait au plan de gestion des caribous du lac Bluenose et à plusieurs conférences et ateliers, dont un atelier sur la cogestion et l'environnement, un atelier sur l'omble chevalier de la rivière Rat, un atelier sur les polluants et une conférence de l'Association nationale de foresterie autochtone.

Les CRR ont également participé à des projets locaux dans les régions relevant de leur compétence. Parmi ces projets, notons des études de l'omble chevalier de la rivière Rat, des travaux d'inventaire forestier, une étude de l'original, une recherche sur la population des ours gris et des moutons ainsi que des travaux visant l'élaboration d'un plan de gestion de l'ours gris et un plan de consultation des collectivités. Les CRR ont également travaillé, en relation étroite avec l'Office des ressources renouvelables, à l'étude sur les récoltes des Gwich'in et au projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement.

Les CRR d'Ehdiitat, à Aklavik, et de Nihtat, à Inuvik, ont participé à l'entente sur les chevauchements, de concert avec les participants à la Convention définitive des

Inuvialuit. Le CRR de Tsiigehtchic a également rencontré des participants à la revendication territoriale globale du Sahtu en provenance de la région de Fort Good Hope pour discuter du chevauchement des territoires de chasse et de piégeage.

Le CRR d'Ehdiitat a administré des projets de recherche axés sur la surveillance et l'échantillonnage de l'omble chevalier, sur le recensement de l'omble chevalier à Fish Hole et sur le marquage télémétrique de l'omble chevalier, ainsi que l'étude de la biodiversité du ruisseau ponté d'Aklavik. De concert avec l'école locale, les membres du CRR d'Ehdiitat ont contribué à financer des programmes (qui ont permis aux jeunes de participer au piégeage de rats musqués au printemps et à l'automne, et de se rendre dans les montagnes, au printemps, pour apprendre à chasser le caribou et à l'apprêter. Le CRR d'Ehdiitat a également appuyé la construction d'une cabane à John Martin Creek pour que les chasseurs puissent s'y abriter en cas de mauvais temps.

En janvier 1996, le CRR des Gwich'in Tetlit, à Fort McPherson, a embauché une nouvelle coordonnatrice, Mariah Itsi, qui remplacera Abe Wilson. Au cours de l'année 1995-1996, le CRR des Gwich'in Tetlit a administré plusieurs marchés conclus avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans. Ces marchés visaient notamment l'embauchage local de personnes

pour des travaux liés à la surveillance de l'omble chevalier de la rivière Rat, le marquage radio et une étude du poisson du tac Husky. Les membres du CRR des Gwich'in Tetlit ont travaillé, avec le ministère des Ressources renouvelables du GTNO et l'Office des ressources renouvelables, à la surveillance de la récolte du caribou sur la route de Dempster. Ils ont également aidé à nettoyer les déchets déposés dans la rivière Caribou dans le cadre d'une exploration pétrolière antérieure.

Enfin, les 23 et 24 février 1996, le CRR des Gwich'in in Tetlit a rencontré des membres de la Première nation des Nacho Nyak Dun et du CRR des Mayo pour discuter de la possibilité de travailler ensemble à la protection des terres situées dans les régions visées par le règlement de leurs revendications territoriales globales ainsi que pour discuter de questions transfrontalières comme celles ayant trait au bassin hydrographique de la rivière Peel.

4.6 Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie

Le Conseil d'examen des répercussions environnementales sera établi en vue d'évaluer les propositions de mise en valeur touchant la vallée du Mackenzie et, en particulier, les terres des Gwich'in, afin de déterminer l'incidence de tels projets sur l'environnement. Le Conseil

d'examen sera composé d'un nombre égal de membres désignés par les groupes autochtones et les gouvernements, sans compter le président. Il sera créé dès qu'aura été adopté l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Le Conseil tribal des Gwich'in a désigné Alestine André, le Sahtu Secretariat Incorporated a désigné Gordon Lennie, le gouvernement fédéral a désigné George Diveky, Carl Bonke et Gilles Patenaude et le GTNO a désigné Len Colissimo à titre de membres du Conseil d'examen des répercussions environnementales. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a convenu de nommer ces personnes désignées au Conseil lorsqu'aura été adopté l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Au cours de l'année 1995-1996, un groupe de travail composé des membres désignés du Conseil et de représentants du Comité de mise en œuvre a été formé et une réunion a été prévue pour le mois de mai 1996.

4.7 Office de gestion des terres et des eaux

Dès que l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie aura été adopté, le Conseil de gestion des terres et des eaux sera établi. Il aura pour mandat de régler l'utilisation des

terres et des eaux dans toute la région visée par le règlement, ce qui comprend les terres des Gwich'in, celles de l'Etat et les terres privées. Il délivrera, modifiera ou renouvellera les permis, licences et autres autorisations concernant toute utilisation des terres et des eaux, y compris les autorisations relatives à l'exercice des droits d'exploitation du sous-sol.

Le CTG a désigné Willard Hagen et Robert Alexic fils, le GTNO a désigné David Krutko et le gouvernement fédéral a désigné Norma Kassi à titre de membres du Conseil. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a convenu de nommer ces personnes lorsqu'aura été adopté l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

Entre temps, le Groupe de travail des terres et des eaux a été formé en novembre 1995; il doit commencer les travaux préliminaires à la formation de l'Office des terres et des eaux des Gwich'in. Un budget de 600 000 \$ a été affecté à ces travaux préliminaires. Le Groupe de travail a embauché un directeur général, Brian Ferguson, un habitant d'Inuvik qui a auparavant exercé les fonctions de gestionnaire intérimaire de secteur et de biologiste spécialisé dans les habitats au ministère fédéral des Pêches et des Océans. Il apporte au Conseil l'expérience qu'il a acquise en matière d'évaluation environnementale et de délivrance de permis et licences.

Le Groupe de travail a établi pour l'exercice 1996-1997 un plan de travail qui comporte notamment les activités suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion intégrée des ressources;
- élaborer un système d'information géographique portant sur les ressources et l'utilisation des terres et des eaux dans la région visée par le règlement;
- appuyer le projet des connaissances traditionnelles des Gwich'in sur l'environnement réalisé par l'Office des ressources renouvelables; et
- élaborer des formulaires de demande et des marches à suivre pour l'obtention des permis concernant l'utilisation des terres et des eaux.

4.8 Autres organismes

Un Groupe de coordination a été formé en 1993 à titre de tribune pour la consultation au sujet de la rédaction de textes de loi portant sur la gestion des ressources dans la vallée du Mackenzie, y compris l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et les droits de surface. Le Groupe de coordination comprend des représentants du gouvernement du Canada, du GTNO, du CTG et du Sahtu Secrétariat

Incorporated. Le Groupe a tenu des réunions fréquentes au cours de l'année 1995-1996.

Bien que la préparation l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources du Mackenzie, qui devait être terminée en décembre 1994, ait pris du retard, la rédaction des textes de loi a progressé. Ces mesures législatives institueront le Conseil de l'aménagement du territoire, l'Office des terres et des eaux et le Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie, en plus de prévoir un processus de surveillance des répercussions cumulatives et la tenue de vérifications environnementales périodiques. Les gouvernements fédéral et territorial, les Gwich'in et les Dénés et Métis du Sahtu sont assurés que les mesures législatives projetées leur permettront de s'acquitter des obligations relatives à la gestion des ressources contenues dans les ententes sur les revendications territoriales globales des Gwich'in et des Dénés et Métis du Sahtu.

En l'année 1995-1996, les travaux d'élaboration d'un processus de surveillance des répercussions cumulatives et la tenue de vérifications environnementales périodiques dans la vallée du Mackenzie se sont poursuivis.

5. CONSEIL TRIBAL DES GWICH'IN

5.1 Avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie

Au cours de l'année 1995-1996, l'activité relative à la mise en œuvre de l'Entente qui a demandé le plus de travail a été l'élaboration de l'avant-projet de loi fédéral sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Des représentants du CTG, des Dénés et Métis du Sahtu et des gouvernements se sont rencontrés huit fois et ont continué à rédiger les textes de loi.

5.2 Surveillance des répercussions cumulatives

Le CTG a effectué une étude en vue d'établir un cadre de référence pour la surveillance des répercussions cumulatives et la tenue de vérifications environnementales périodiques dans la vallée du Mackenzie. Ce système, lorsqu'il sera au point, permettra de surveiller les répercussions cumulatives des activités humaines, comme l'exploitation minière, sur les terres, l'air et les eaux, ainsi que les répercussions des phénomènes

environnementaux naturels, comme l'érosion des berges des cours d'eau.

Des recherches seront effectuées tous les cinq ans en vue d'élaborer une évaluation globale de l'état de l'environnement dans la vallée du Mackenzie et de procéder à des vérifications environnementales.

5.3 Négociations relatives à l'autonomie gouvernementale et élaboration d'une constitution

En 1993, les Gwich'in, lors d'une assemblée annuelle tenue à Aklavik, ont approuvé une proposition visant à créer un Conseil régional et un système de gouvernement pour la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. Dans le cadre de cette initiative, une entente d'autonomie gouvernementale est proposée conjointement avec les Inuvialuit et les municipalités de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie.

En 1995 -1996, des organismes désignés dans chaque collectivité gwich'in ont officiellement statué

que le CTG négocierait une entente d'autonomie gouvernementale. Le CTG a ensuite entrepris des discussions sur l'autonomie gouvernementale avec les gouvernements fédéral et territorial. Un Comité de l'autonomie gouvernementale a été formé; il se compose de membres de la Inuvialuit Regional Corporation (IRC), du CTG et des administrations municipales de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. Le CTG a reçu du gouvernement fédéral un montant de 150 000 \$ pour des travaux d'élaboration.

Le CTG et la IRC ont chacun nommé un négociateur de l'autonomie gouvernementale; les dirigeants des Inuvialuit, des Gwich'in et des municipalités de la région ont nommé ensemble un négociateur en chef. Charlie Furlong est le négociateur des Gwich'in et le négociateur des Inuvialuit est Vince Teddy. Les dirigeants des Inuvialuit, des Gwich'in et des municipalités de la région ont nommé ensemble Bob Simpson au poste de négociateur en chef.

Le gouvernement fédéral a nommé un négociateur, John U. Bayly, à l'automne 1995, après avoir publié une politique sur la reconnaissance et l'application du droit inhérent des peuples autochtones à l'autonomie gouvernementale. Le gouvernement territorial a nommé une négociatrice, Gabriella Sparling, et il a commencé à consulter les groupes autochtones en vue d'élaborer une politique sur l'autonomie gouvernementale.

En l'année 1995-1996, toutes les parties ont discuté de la nature et de la portée de l'autonomie gouvernementale pour la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie, et les Gwich'in, les Inuvialuit et les municipalités ont élaboré des propositions pour les négociations. Les négociateurs des gouvernements fédéral et territorial et des Premières nations se sont rencontrés une fois par mois et ils ont établi en mars 1996 une entente provisoire sur le processus et le calendrier des négociations. Cette entente a été approuvée par les organismes désignés des Gwich'in et par la IRC.

Les négociations officielles doivent commencer au cours de l'année 1996-1997 et elles porteront sur l'élaboration d'ententes concernant les structures gouvernementales, les textes législatifs connexes, l'éducation, la culture, la formation, la santé, les services sociaux et l'administration de la justice.

5.4 Développement économique des Gwich'in

Le CTG a entrepris une étude triennale portant sur les mesures économiques qui pourront améliorer l'économie des Gwich'in. Les gouvernements fédéral et territorial ont fourni des rapports approfondis sur tous les projets de développement économique réalisés dans la région visée par le règlement. Le CTG déterminera si ces projets satisfont aux objectifs de l'Entente et il fera rapport de ses conclusions aux gouvernements.

5.5 Fonds destiné à la formation aux fins de la mise en œuvre de l'Entente

Au cours de l'année 1995-1996, le fonds destiné à la formation aux fins de la mise en œuvre de l'Entente a servi à financer le programme des techniques relatives aux ressources naturelles offert par le collège Aurora, l'établissement de la bourse Jim Edwards Sittichinli à l'intention des étudiants de la région visée par le règlement, la formation en milieu de travail d'un stagiaire dans le domaine des techniques de pêche, un poste de stagiaire oeuvrant dans le domaine de l'aménagement des terres au Conseil provisoire de l'aménagement du territoire, un poste de biologiste et un autre de stagiaire en gestion des politiques à l'Office des ressources renouvelables.

6. GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

6.1 Ministère des Affaires inter gouvernementales et autochtones

Le ministère des Affaires inter-gouvernementales et autochtones a coordonné les activités du GTNO relatives à la mise en œuvre de l'Entente. Sa participation a consisté à : établir des liens avec des représentants du Conseil tribal des Gwich'in, du gouvernement fédéral et du GTNO; coordonner un examen, réparti sur trois ans, des mesures économiques prises dans la région visée par le règlement relatif aux Gwich'in; rédiger un rapport sur l'avancement des travaux pour le Comité de mise en œuvre; fournir un soutien au représentant du GTNO au Comité de mise en œuvre; rédiger la partie de ce rapport annuel relative au GTNO.

Des fonctionnaires du ministère ont poursuivi les discussions ayant trait à l'enregistrement des titres fonciers des Gwich'in et à l'accès aux carrières de sable et de gravier situées dans la région visée par le règlement relatif aux Gwich'in. Un fonctionnaire du ministère a

participé activement, en qualité de représentant du GTNO, aux travaux du Comité de mise en œuvre. Ses activités ont porté sur l'établissement des organismes chargés de la mise en œuvre, la coordination des diverses activités de ces organismes, l'examen et l'approbation subséquente de la proposition du Conseil provisoire de l'aménagement du territoire pour l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres et la réaffectation de fonds consacrés à la mise en œuvre de l'Entente.

Le ministère était représenté au Groupe de coordination qui élabore des textes de loi portant sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, met au point une méthode pour la surveillance des répercussions cumulatives de l'exploitation des terres et des eaux sur l'environnement de la vallée du Mackenzie et dresse un plan de travail pour le Groupe de travail sur les terres et les eaux.

6.2 Ressources renouvelables

Le ministère des Ressources renouvelables a travaillé étroitement avec l'Office des ressources

renouvelables des Gwich'in et il a partagé le coût de plusieurs études sur la faune, dont la pose de colliers-émetteurs reliés à un satellite sur des caribous du lac Bluenose. Avec la participation de l'Office, une vaste consultation a été menée auprès de toutes les collectivités de la région visée par le règlement concernant les Gwich'in, ainsi qu'auprès des collectivités des Inuvialut, du Sahtu et des Inuit dont les membres chassent le caribou du lac Bluenose.

Le ministère a fourni tout au long de l'année des conseils et un soutien à l'Office des ressources renouvelables et il a assisté à toutes ses réunions. Plusieurs projets forestiers ont été réalisés à la demande de l'Office et des conseils des ressources renouvelables. Ces projets avaient notamment trait à des travaux d'inventaire forestier visant à créer des stocks forestiers et des terres à bois communautaires, à des levés photogrammétriques et à l'interprétation de ces levés.

6.3 Développement économique et tourisme

Le ministère du Développement économique et du Tourisme a continué de travailler en relation étroite avec le CTG et les collectivités gwich'in à l'appui de l'objectif commun visant à susciter des emplois et à favoriser l'auto-suffisance économique dans la région visée par le règlement concernant les Gwich'in.

Le ministère a aidé des Gwich'in et des entreprises gwich'in à obtenir du financement à partir de programmes ministériels et gouvernementaux de sources privées. Il a également fourni de l'information, des consultations et des conseils pour aider des entreprises gwich'in à se développer. Les travaux relatifs au processus de planification du développement économique des collectivités, qui avaient commencé en 1994, se sont poursuivis et une contribution particulière a été fournie à la Société de développement gwich'in pour la tenue d'un atelier sur l'examen organisationnel et la planification stratégique, à l'intention de tous les membres du conseil d'administration de la Société. Le ministère a consulté le CTG et les conseils de bande des Gwich'in au sujet des questions suivantes : la création d'une stratégie de développement du tourisme pour la région visée par le règlement concernant les Gwich'in, l'établissement d'un

partenariat régional pour favoriser la mise en place d'un «guichet unique» pour l'exécution des programmes et la prestation des services visant l'expansion des entreprises ainsi que la mise en place d'un programme de services et de soutien des clients «après intervention».

En avril 1995, la société Gwich'in Geographics Ltd. a réalisé pour le parc territorial des Gwich'in le plan directeur d'un projet de mise en valeur et d'exploitation du parc. Des travaux importants ont précédé la réalisation du plan directeur, notamment l'élaboration d'une histoire orale pour le parc, des études archéologiques et botaniques, des levés des courbes de niveau, une analyse géotechnique des lieux proposés pour une mise en valeur et une recherche concernant les appellations données aux lieux par les Gwich'in. Conformément à un protocole d'entente conclu par le CTG et le GTNO, tous les marchés ayant trait à ces travaux ont été adjugés à des entreprises possédées et exploitées par des Gwich'in.

Le ministère a continué d'offrir des possibilités d'emploi aux bénéficiaires gwich'in. Parmi les postes pourvus par ces bénéficiaires, on compte notamment un agent des parcs et des services d'interprétation embauché à temps plein, un agent des parcs embauché à temps plein (poste

saisonnier) et quatre étudiants embauchés durant l'été à titre de conseillers en tourisme dans des centres d'accueil des visiteurs situés à Inuvik et à Dawson City, au Yukon.

6.4 Éducation, culture et formation

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation a rédigé un document proposant de nouveaux textes de loi sur le patrimoine. Ce document a été approuvé par le Comité permanent de la législation du GTNO.

Le ministère a conclu un marché avec l'Institut social et culturel des Gwich'in pour que celui-ci continue à identifier les établissements qui, dans le monde entier, détiennent des artefacts ou du matériel d'archives gwich'in. Ce projet, qui devrait prendre fin en l'année 1996-1997, permettra de déterminer les articles qui pourraient être rapportés dans les Territoires du Nord-Ouest.

6.5 Ressources énergétiques, minières et pétrolières

Le ministère des Ressources énergétiques, minières et pétrolières a reçu des fonds destinés à la mise en œuvre de l'Entente pour une consultation devant mener à l'élaboration d'un Accord du Nord sur l'énergie et les minéraux avec le gouvernement

fédéral. Les ressources destinées à la mise en œuvre ont permis aux Gwich'in et au (ITNO (ainsi qu'aux Dénés et Métis du Sahtu et aux bénéficiaires de la société Nunavut Tunngavik Incorporated) de tenir des réunions tant concernant les travaux techniques que dans le cadre du Comité de coordination. Le ministère et les Gwich'in ont tenu trois réunions concernant les travaux techniques (avec des techniciens, des spécialistes, des avocats et des experts-conseils) et deux réunions dans le cadre du Comité de coordination (avec des spécialistes et des dirigeants politiques).

6.6 Justice

Le ministère de la Justice a continué de contribuer à la mise en œuvre de l'Entente. Des fonctionnaires du ministère ont consacré beaucoup de temps à des réunions où l'on a examiné l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources

de la vallée du Mackenzie. Des avis juridiques et une assistance ont été fournis à un certain nombre de ministères à l'égard de divers sujets, dont l'autonomie gouvernementale, l'accès aux carrières de sable et de gravier situées sur les terres des Gwich'in, l'enregistrement des terres et la récolte des animaux sauvages.

À la demande du Conseil tribal des Gwich'in, le Bureau des titres fonciers a délivré des certificats de titres pour des lots municipaux arpentés. Des titres ont également été délivrés pour 15 parcelles visées par le règlement, non arpentées et qu'on ne songe pas à arpenter.

6.7 Services gouvernementaux et Travaux publics

Conformément à l'article 10 de l'Entente, qui a trait aux mesures économiques, le ministère des

Services gouvernementaux et des Travaux publics a négocié des marchés avec la société Tetlit Zeh Construction et le CTG en vue de la construction d'un foyer pour adultes handi capés (1 703 000 \$) à Inuvik et d'un centre d'interprétation du plateau Peel (65 000 \$). Un marché a également été négocié avec les Gwich'in et les Inuvialuit pour la construction d'un centre d'accueil des visiteurs à Inuvik (894 000 \$). Tous les projets ont été achevés au cours de l'année 1995-1996.

7. GOUVERNEMENT DU CANADA

7.1 Activité économique et emploi

Au cours de l'année 1995-1996, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a consulté le Conseil tribal des Gwich'in au sujet de toutes les mesures de développement économique liées à l'Entente et applicables aux Gwich'in et il a rédigé un rapport sur ces mesures à l'intention du CTG. Celui-ci et les Premières nations membres ont également continué de participer à part entière au programme de financement de l'Organisme de développement économique communautaire du ministère, qui est administré par le CTG dans la région visée par le règlement.

Au cours de la même année, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a continué d'annoncer les projets de marché devant être exécutés dans la région visée par le règlement dans son Service des invitations ouvertes à soumissionner et il a continué à s'acquitter des obligations contenues dans l'Entente en notifiant le CTG des projets de marché devant être exécutés dans la région visée par l'Entente.

7.2 Questions concernant l'environnement et la gestion de la faune

Au cours de l'année 1995-1996, on a terminé la planification de l'établissement d'un groupe de travail devant être composé des membres éventuels du Conseil d'examen des répercussions environnementales dans la vallée du Mackenzie, et une première réunion a été prévue pour mai 1996.

Un représentant du Service canadien de la faune (SCF) a fait partie de l'Office des ressources renouvelables des Gwich'in. La personne nommée par le SCF est un membre du Groupe de travail chargé de l'étude sur les récoltes des Gwich'in, qui relève du Conseil, ainsi que du Conseil de gestion de la harde de caribous de la Porcupine. Au cours de l'année 1995-1996, le SCF a consulté les Gwich'in au sujet des modifications relatives à la Convention concernant les oiseaux migrateurs et du projet de mesures législatives fédérales portant sur les espèces en péril. Le représentant du SCF à l'Office des ressources renouvelables a également offert des conseils pour la préparation des plans de gestion de diverses espèces d'animaux sauvages et d'un plan de foresterie.

La personne nommée par le ministère des Pêches et des Océans ainsi que des représentants de ce ministère ont assisté à des réunions de l'Office des ressources renouvelables, ont effectué, par le truchement du Conseil, une consultation relative à la politique et aux mesures législatives ayant trait à la pêche, comme l'exige l'Entente, ont soumis à l'approbation du Conseil des projets concernant la pêche et ont élaboré un plan de gestion des espèces migratrices. Le ministère a également consulté les conseils des ressources renouvelables des collectivités au sujet de projets de recherche concernant la pêche et des employés ministériels ont assisté en tout à neuf réunions des conseils des ressources renouvelables dans les collectivités gwich'in. Un moratoire sur la délivrance de nouveaux permis de pêche commerciale s'est poursuivi au cours de l'année 1995-1996 et le renouvellement des permis de pêche commerciale a été effectué conformément à l'Entente.

7.3 Questions relatives au patrimoine

Le ministère du Patrimoine canadien a continué de collaborer à la recherche parrainée par l'Institut social et culturel des Gwich'in en vue d'appuyer l'achèvement d'une étude thématique portant sur les Dénés. Cette

étude servira de cadre de référence pour les recommandations qui seront présentées à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada afin de faire valoir les lieux historiques dans la région visée par le règlement.

7.4 Questions relatives à la gestion des terres et des eaux

En mai 1995, le bureau du MAINC situé dans les Territoires du Nord-Ouest a embauché un coordonnateur de l'aménagement des terres de la vallée du Mackenzie pour qu'il fasse des recherches au sujet des anciens processus du MAINC concernant l'aménagement des terres et du processus maintenant en place pour la région visée par le règlement depuis la signature de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. Le coordonnateur a organisé des réunions de représentants du MAINC et du Conseil provisoire de l'aménagement du territoire pour qu'ils y discutent de stratégies de planification et pour qu'ils prennent contact avec des personnes ressources. Des discussions ont également eu lieu avec des représentants des Gwich'in et de Premières nations du Yukon au sujet du regroupement de l'information et des ressources ayant trait à la planification.

Le MAINC a également participé aux travaux du Comité consultatif sur le bassin hydrographique de la

rivière Peel. Le coordonnateur de l'aménagement des terres de la vallée du Mackenzie a présenté au Comité un aperçu du processus de planification employé dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le processus d'évaluation environnementale figurant dans l'avant-projet de loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie.

A titre de mesure temporaire relative à l'utilisation des terres et des eaux dans la région visée par le règlement et ce, jusqu'à l'établissement de l'Office des terres et des eaux, tous les permis d'utilisation des terres de cette région continuent d'être délivrés avec l'accord du CTG. La période initiale d'examen des demandes de permis d'utilisation de terres de l'État a été prorogée à la période maximale de 42 jours pour faciliter l'examen des demandes par le CTG. Aucune demande de permis relatifs à l'utilisation des eaux n'a été reçue au cours de l'année 1995-1996.

À la fin de l'année 1995-1996, la Division des levés officiels de Ressources naturelles Canada avait terminé tous les travaux d'arpentage exigés par l'Entente. Dans la région d'Aklavik, les travaux d'arpentage ont mis en lumière certains problèmes concernant les descriptions figurant dans l'Entente et la Division des levés officiels a commencé des travaux pour résoudre ces problèmes. Les travaux sur le terrain nécessaires à la résolution de ces problèmes

devraient être terminés à l'automne 1996. Les priorités de la Division des levés officiels pour l'année 1996-1997 constituent la ratification finale des plans et l'enregistrement ainsi que l'établissement subséquent des titres fonciers.

7.5 Mesures législatives

On a établi en 1993 un Groupe de coordination ayant pour mission de procéder à des consultations au sujet du libellé de textes de loi concernant la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et les droits de surface applicables aux terres des Gwich'in. Le Groupe comprend des représentants du gouvernement fédéral, du GTNO, du CTG et du Sahtu Secretariat Incorporated. Au cours de l'année 1995-1996, le Groupe de coordination s'est réuni régulièrement pour travailler sur le libellé des textes de loi et bien que la préparation des textes ait pris du retard, leur rédaction a progressé.

7.6 Défense nationale

Au cours de l'année 1995-1996, le ministère de la Défense nationale a communiqué de l'information au CTG G, à l'administrateur des terres des Gwich'in et aux collectivités gwich'in avant les exercices d'entraînement auxquels se sont livrés, dans la région visée par le règlement, des cadets, des patrouilles des Canadian Rangers et des unités militaires canadiennes basées dans le sud du pays. Quatre exercices des Rangers ont eu lieu en 1995 et l'unité des cadets située à Inuvik a

procédé à des exercices d'entraînement près de la collectivité. Un exercice aérien et un exercice de communication ont également eu lieu dans la région d'Inuvik.

7.7 Autres activités de mise en œuvre

En avril 1995, la partie au traité a rencontré chacune des quatre bandes gwich'in et elle a versé les montants annuels prévus dans le traité.

Le MAINC a consulté le CTG à deux occasions au sujet des modifications relatives au calendrier des redevances établi en vertu du Règlement sur l'exploitation de carrières territoriales; ces modifications sont ensuite entrées en vigueur au début de l'année 1996. Des rapports trimestriels sur les redevances ont été transmis au CTG, comme l'exige l'Entente.

Au cours de l'année 1995-1996, la Direction des ressources minérales, au MAINC, a proposé une hausse du taux des redevances. Cette augmentation du taux, si elle est mise en vigueur, augmentera sans doute les recettes que tire le CTG de ces redevances. Un document de travail portant sur les modifications proposées a été rédigé et il sera transmis au CTG pour une consultation qui aura lieu en 1996-1997.

En juillet 1995, le MAINC a nommé un négociateur fédéral qui participera aux négociations sur l'autonomie gouvernementale concernant la région de la mer de

Beaufort et du delta du Mackenzie. Le négociateur, John U. Bayly, a participé à des réunions mensuelles pour examiner les positions des parties et pour déterminer le mandat du négociateur fédéral.

7.8 Coordination des activités de mise en œuvre par le gouvernement fédéral

La Direction générale de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications est chargée de la coordination des obligations contractées par le gouvernement fédéral en vertu de l'Entente. Au cours de l'année 1995-1996, la Direction générale a continué de suivre de près les nombreuses activités et mesures entreprises par des ministères fédéraux et visant l'acquittement des obligations du Canada conformément à l'Entente. En outre, la Direction générale a participé activement aux réunions du Comité de mise en œuvre réunissant les trois parties, en plus de fournir des services de secrétariat au Comité.

Les fonds suivants ont été alloués au cours de 1995-1996:

CONSEIL TRIBAL DES GWICH'IN

- versement à titre de transfert de capitaux (après remboursement de prêts relatifs aux négociations) 7 455 068 \$
- fonds de mise en œuvre 149 238 \$

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

- fonds de mise en œuvre 502 922 \$

CONSEILS DES RESSOURCES RENOUVELABLES

- fonds de mise en œuvre 171 667\$

CONSEIL D'INSCRIPTION

- fonds de mise en œuvre 129 593 \$

CONSEIL PROVISOIRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- fonds de mise en œuvre 175 961 \$

OFFICE DES RESSOURCES RENOUVELABLES

- fonds de mise en œuvre 642 050 \$

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DES TERRES ET DES EAUX

- fonds pour travaux en période de transition 35 000 \$

De plus, un montant a été versé au GTNO pour des impôts fonciers (4 348 \$) et 10 000\$ ont été accordés au CTG afin de couvrir les coûts associés à la tenue d'une réunion sur la surveillance des répercussions cumulatives et l'élaboration d'une méthode d'évaluation environnementale dans la vallée du Mackenzie.

ANNEXE 1 : MEMBRES DES ORGANISMES CHARGÉS DE LA MISE EN OEUVRE (EN DATE DU 31 MARS 1996)

Conseil d'arbitrage

Chef James Ross,
président

Letha J. MacLachlan,
vice-présidente

Robert Alexie, fils

John U. Bayly

Charlie Gaudet

Willard Hagen

Richard M. Hill

Peter Ross

Conseil d'inscription

Barb Crawford, *présidente*

Robert Alexie, père

Rosemary Cairns

Dolly Carmichael

Raj Downe

Frank Edwards, père

Beverly Moore

Conseil provisoire de l'aménagement du territoire

Piet Van Loon, *président*

Karen LeGresley-Hamre

Bob Simpson

Charlie Snowshoe

(poste vacant)

Office des ressources renouvelables

Robert Charlie, *président*

MEMBRES :

Joseph Benoit

Roger Binne

Chef James Firth

James Thomas Hickling

Kevin McCormick

Chef James Ross

SUPPLÉANTS :

Robert Alexie, père

Grace Blake

Freddie Greenland

Edward Henderson

Paul Latour

Roger Peet

Groupe de travail chargé de l'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

MEMBRES :

Alestine André

Len Colissimo

Sarah Jerome

Gordon Lennie

CONSEILLERS

TECHNIQUES :

Peter Bannon

Joe Benoit

Pierre Laporte

Danny Yakeleya

Groupe de travail des terres et des eaux

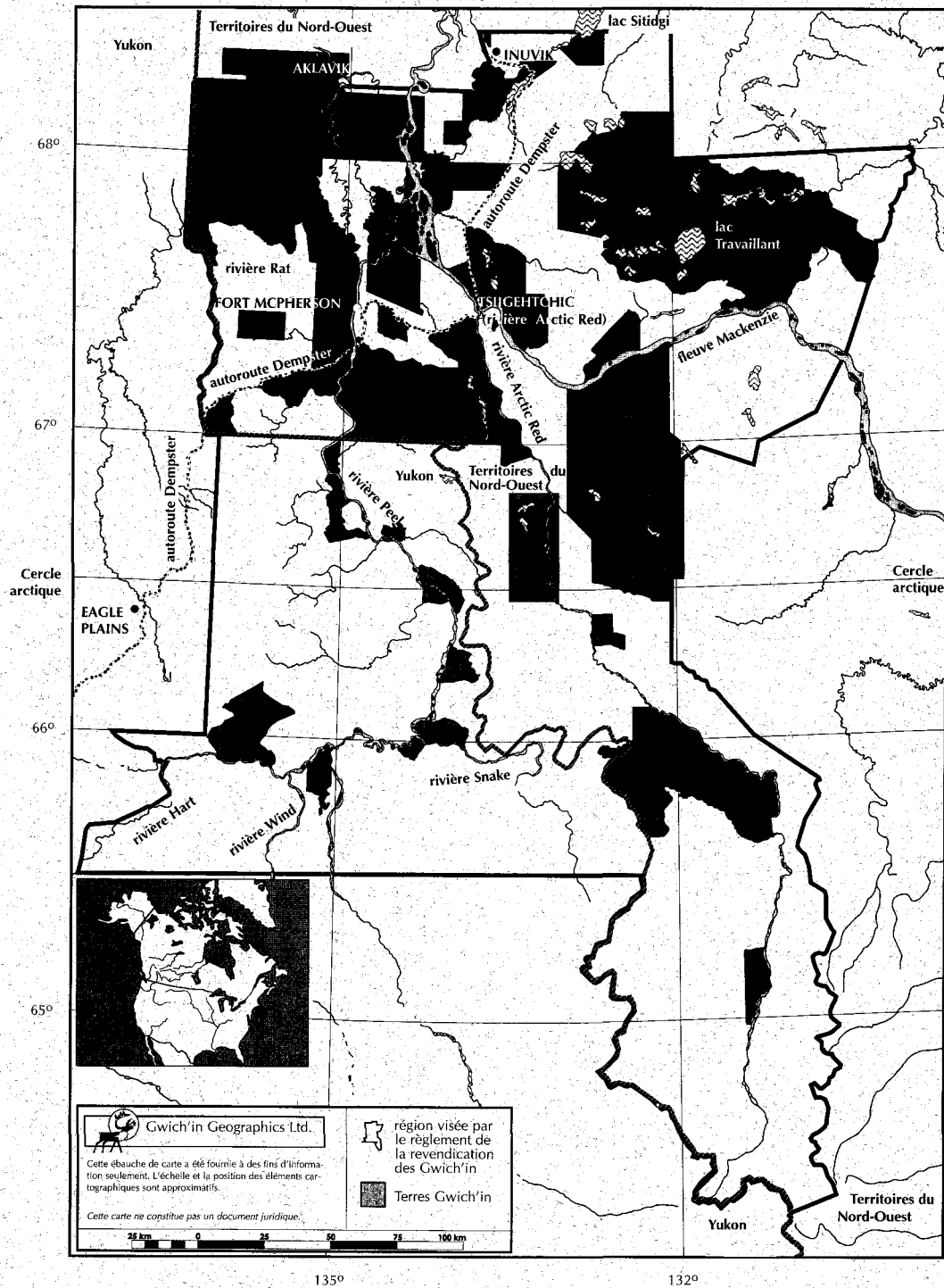
Robert Alexie, fils

Willard Hagen

David Krutko

Norma Kassi

ANNEXE 2 : CARTE DE LA RÉGION VISÉE PAR LE RÈGLEMENT



ANNEXE : 3
CALENDRIER DES TRANSFERTS DE CAPITAUX, 1992 À 1995

Date	Transferts de capitaux au Conseil tribal des Gwich'in *
Le 22 avril 1992	2 000 000 \$
Le 22 décembre 1992	7 000 000 \$
Le 22 décembre 1993	4 180 680 \$
Le 22 décembre 1994	6 271 020 \$
Le 22 décembre 1995	8 361 360 \$
TOTAL	27 813 060 \$

- net des prêts accordés pour les négociations

ANNEXE 4 :
VERSEMENTS AUX FINS DE LA MISE EN OEUVRE DE L'ENTENTE,
1992-1993 À 1995-1996

Exercice financier	Versements aux fins de la mise en œuvre
1992-1993	559 151 \$
1993-1994	1 070 634 \$
1994-1995	1 833 735 \$
1995-1996	1 886 760 \$
TOTAL	5 350 280 \$